

Interpellation présentée par le député :
M. Fabiano Forte

Date de dépôt : 25 août 2010

Interpellation urgente écrite

**La prestation « Proxibus » est-elle menacée de disparition ?
(question 3)**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Au seuil du vote du contrat de prestations des Transports Publics Genevois (TPG), nous apprenons, notamment par la presse (voir Tribune de Genève du 11 août 2008), que le Conseil d'Etat souhaite revoir le financement de la prestation dénommée « Proxibus », avec pour conséquence la suppression de ladite prestation dans certaines communes.

La prestation en question étant largement utilisée par des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite, cette décision a de quoi interpellier.

Ainsi, le Conseil d'Etat peut-il indiquer au Parlement quelles sont les mesures de compensation qu'il a prises ou qu'il entend prendre vis-à-vis des communes concernées par la suppression de la prestation ?